

LA FÉMINISATION DU SPORT EN FRANCE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SPORTS



Le développement et la promotion de la place des femmes dans le sport constituent un enjeu majeur pour le sport français et la société en général.

Le ministère des Sports s'inscrit dans une dynamique nationale et même internationale sur l'accès des femmes aux pratiques sportives et sur la place des femmes dans le sport.

Le dispositif en faveur de l'égal accès des femmes à la pratique sportive et aux responsabilités a été initié par la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, dite « loi sport ». Il a été renforcé, s'agissant de la place des femmes au sein des instances dirigeantes des fédérations sportives, par la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Différentes mesures ont été mises en œuvre dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 afin de mener une politique volontariste pour :

- développer la pratique féminine, notamment dans les quartiers sensibles, afin de corriger les inégalités d'accès ;
- favoriser un égal traitement des femmes et des hommes dans le sport de haut niveau ;
- valoriser le sport féminin dans les médias ;
- favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilités dans les institutions sportives et dans l'accès aux fonctions d'encadrement technique et dirigeant des fédérations sportives ;
- lutter contre les discriminations et les violences faites aux femmes dans le champ du sport ;
- contribuer à la réussite des sportives de haut niveau et au développement du sport professionnel féminin.

Les conventions d'objectifs signées entre le ministère des Sports et les fédérations sportives permettent de soutenir et d'accompagner des actions visant à promouvoir la pratique sportive féminine.

Objectifs :

- Accompagner les offres d'activités physiques et sportives adaptées en favorisant le développement d'offres sportives innovantes proposées par les opérateurs sportifs au plus près des attentes et des besoins des publics identifiés (« activités itinérantes en milieu rural », « sport dans les quartiers »...).

Exemples

Fédération Française d'**Escrime** : développement du Fitness escrime au sein des clubs.

Fédération Française de **Taekwondo** : Développement de l'offre de pratique créée spécifiquement pour le public féminin, le « body taekwondo ».

- Accroître la pratique des mamans en facilitant notamment l'organisation des espaces de puériculture au sein des clubs.

Exemples

Fédération Française de **Triathlon** : mise en place de temps de pratique simultanés parents-enfants : créneaux « familles » dans les clubs.

Fédération Française de **Cyclotourisme** : Promotion de la licence « conjoint » et/ou « famille » en offrant la seconde licence à tarif préférentiel (-50 %).

- Accompagner le développement du sport en entreprise qui offre des temps de pratiques adaptées aux attentes des femmes.

Exemple

La Fédération Française **d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire** développe des offres qui permettent à toutes et tous de pratiquer dans le cadre de leur activité professionnelle (dans et hors temps de travail) et facilitent grandement l'accès aux pratiques sportives pour les sédentaires.

Le ministère des Sports s'est engagé également dans une démarche de prévention et de lutte contre toutes les formes de discrimination dans le sport et notamment contre le sexisme.

Des campagnes de médiatisation et de communication ont été menées ces dernières (campagnes #Coup de Sifflet, Ex æquo...) et pour la rentrée sportive 2018/2019, le ministère des Sports a étoffé son offre d'outils de sensibilisations à destination de l'ensemble des acteurs du sport pour mieux prévenir les violences dans le sport, avec notamment la parution de la 4^{ème} édition du guide juridique sur la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport. Une offre qui tient compte de l'évolution législative du 3 août 2018 relative au renforcement de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Ces différents axes ont été repris dans le programme de **la conférence permanente du sport féminin, installée en septembre 2017**. Les travaux menés au sein de la CPSF permettent de poursuivre l'évolution engagée en matière de pratique sportive licenciée et d'identifier les leviers de développement du sport féminin, que ce soit pour le développement du sport pour toutes ou du sport de haut niveau et d'innover dans l'offre de pratiques et d'accompagner les clubs à offrir de nouveaux services sportifs pour le public féminin.



L'ÉTAT DES LIEUX EN CHIFFRES

• LA PRATIQUE SPORTIVE LICENCIÉE



+ de 6 millions de licences
(**6 176 709**) ont été délivrées à des femmes en 2017

Entre **2012** et **2017**, le taux des licences féminines
a progressé de **37,0 %** à **38,3 %**

soit une augmentation de **471 010 licences supplémentaires** délivrées à des femmes
ou des jeunes filles

Les femmes sont sous représentées dans les sports collectifs
avec **seulement 17 %**, en 2017

Plus de la moitié (**51,5 %**) des licences « sports de nature »
est délivrée à des femmes **contre 38,3 % toutes licences confondues** dans les autres
fédérations

Plus de la moitié des licences des fédérations multisports
est délivrée aux femmes (**52,3 %**)

• LES PLANS DE FÉMINISATION DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES



87 fédérations sportives ont élaboré un plan de féminisation
qui a **favorisé réellement le développement de la pratique**

Suite à l'ensemble des élections fédérales pour la période 2017-2020,
le taux de féminisation de l'ensemble des instances dirigeantes des fédérations
sportives agréées est passé de

26,5 % en 2013 à **34,8 % au 1^{er} juin 2017**

- **L'ACCÈS À LA PRATIQUE, DES EFFORTS À POURSUIVRE**



En France, les femmes ont **2 fois moins accès** que les hommes à la pratique sportive dans certains territoires

Seules 20 % des femmes qui font du sport le font **dans un club**

La part des femmes des quartiers prioritaires, parmi l'ensemble des femmes licenciées, **est inférieure à celle de leurs homologues masculins (2,8 % contre 4,2 %)**

- **LA MÉDIATISATION**

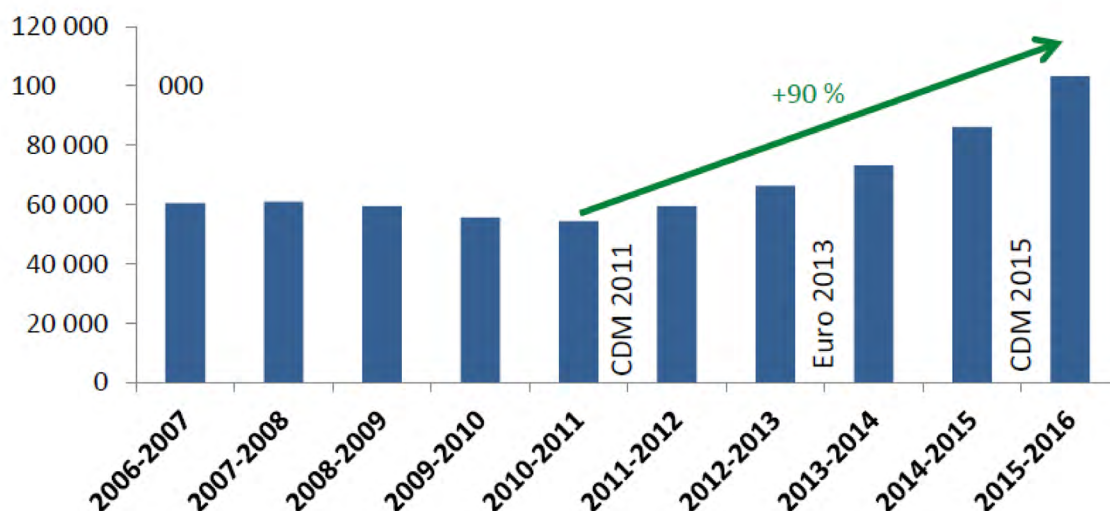


Le sport féminin a représenté entre **16 % et 20 % du volume horaire de diffusion de retransmissions sportives en 2016**, contre 14 % en 2014 et 7 % en 2012

LE FOOTBALL FÉMININ MONTRE L'EXEMPLE

La pratique féminine de football est enfin un bon exemple de l'effet positif qui peut exister entre la médiatisation télévisuelle et le développement de la pratique. En parallèle des performances de l'équipe de France et de l'audience de leurs matchs, le nombre de licenciées de football a augmenté très fortement depuis 2010 (+ 90 %). La Coupe du monde féminine de football, qui sera organisée en France du 7 juin au 7 juillet 2019, devrait contribuer à cet essor.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIÉES FÉMININES DE FOOTBALL



Source : statistiques licences publiées par la FFF. Traitement CSA.

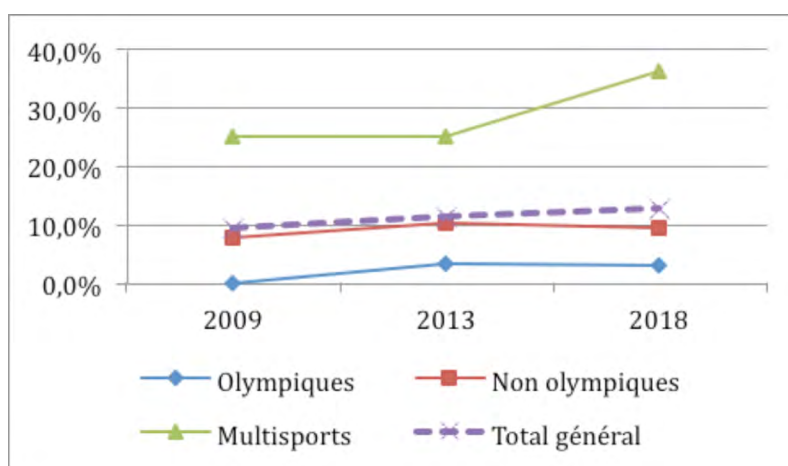
TOP 10 DES FÉDÉRATIONS AYANT DÉLIVRÉ LE PLUS GRAND NOMBRE DE LICENCES FÉMININES EN 2017

Fédérations françaises agréées en 2017	Licences féminines 2017	% de femmes 2017
FF d'équitation	535 165	83,0 %
Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement Catholique (UGSEL)	533 601	49,7 %
Union nationale du sport scolaire (UNSS)	471 745	40,8 %
FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire (EPGV)	451 136	91,2 %
Union sportive de l'enseignement du premier degré	404 884	52,0 %
FF de tennis	301 264	29,5 %
FF de gymnastique	252 864	81,5 %
FF de handball	196 337	35,7 %
FF de basketball	189 031	35,1 %
Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)	172 827	51,6 %



LA FÉMINISATION DES INSTANCES DIRIGEANTES

Les présidentes



On compte notamment aujourd'hui 14 présidentes à la tête d'une fédération sportive (olympique, non olympique et multisports). Et pour la première fois de son histoire, la fédération française handisport a élu une femme présidente (Guislainne Westelynck).